

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DOCTORAL DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Thierry Constantieux, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Thierry Constantieux, Aix-Marseille Université

Expert(e)s : M. Christian At, Université de Franche-Comté
Mme Marion Cordonnier, Université de Regensburg, Allemagne
Mme Mariel Fayemi, Université de Paris
Mme Christel Müller, Université Paris Nanterre

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles Jacoud

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2021 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN SEPTEMBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

Le Collège doctoral de l'Université de Limoges (CDUL) constitue depuis 2012 l'un des trois services du Pôle recherche de cet établissement. Il coordonne les activités des différents acteurs participant à la formation et par la recherche répartis dans huit écoles doctorales (ED) pluri-thématiques, couvrant l'ensemble des dix domaines scientifiques définis selon la nomenclature ministérielle. Quatre ED appartiennent au secteur Sciences, technologies, santé (STS), soit l'ED *Sciences et ingénierie des matériaux, mécanique, énergétique* (ED 609, SIMME) ; l'ED *Sciences et ingénierie des systèmes, mathématiques, informatique* (ED 610, SISMI) ; l'ED *Chimie, écologie, géosciences, agrosociétés* (ED 614, CEGA) et l'ED *Sciences biologiques et santé* (ED 615, SBS). Les quatre autres appartiennent au secteur Sciences humaines et sociales (SHS), soit l'ED *Droit et science politique* (ED 88, DSP) ; l'ED *Sciences du langage, psychologie, cognition, éducation* (ED 611, SLPCE) ; l'ED *Humanités* (ED 274) et l'ED *Sciences de la société, territoires, sciences économiques et de gestion* (ED 613, SSTSEG). Ces ED sont rattachées à un voire deux autres établissements au sein de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) nommée Université confédérale Léonard de Vinci, qui fédère, outre l'Université de Limoges, l'Université de Poitiers et l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ISAE – ENSMA) de Poitiers. L'École nationale supérieure d'art de Limoges (ENSA) est également associée au CDUL.

Ces ED sont adossées à 20 unités de recherche (UR), un laboratoire d'excellence (LABEX *Sigma Lim*) et une école universitaire de recherche (EUR *Ceramics and ICT*). En 2019, les effectifs doctorants étaient d'environ 550, dont 60 % en secteur STS et 40 % en secteur SHS, avec des flux d'environ 140 primo-entrants et 120 diplômés. Le potentiel encadrant est de 490 chercheurs et enseignant-chercheurs, dont plus des deux tiers sont titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), donnant un nombre moyen de doctorants/HDR légèrement inférieur à 2. Le diplôme de doctorat est délivré par l'Université de Limoges. De la même manière, le CDUL instruit une quinzaine d'HDR par an.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège doctoral

Le CDUL est une structure à dominante administrative, identifiée comme l'un des trois services du Pôle recherche de l'Université de Limoges. Il interagit avec d'autres services administratifs de l'Établissement, dont le pôle formation, la direction des ressources humaines et le service des relations internationales. Au sein de la ComUE Léonard de Vinci, le CDUL cohabite avec le Collège doctoral de l'Université de Poitiers et avec celui de la ComUE elle-même. Cette dernière structure fédérative est chargée de la définition, de la mise en place et de la coordination de la politique doctorale dans les Universités de Limoges et de Poitiers, tandis que le CDUL la pilote au niveau local. L'Université de Limoges impulse néanmoins sa propre politique doctorale, à travers son vice-président recherche et sa Commission recherche. L'articulation entre ces trois structures de type collège doctoral n'est pas clairement décrite dans le dossier d'autoévaluation, traduisant une organisation complexe. Avec la disparition programmée de la ComUE et le recentrage du collège doctoral sur l'Université de Limoges dans le cadre du projet, cette difficulté sera levée, à la grande satisfaction des différents acteurs des études doctorales.

La composition du paysage recherche de l'Université de Limoges est bien maîtrisée par le CDUL et de très nombreux indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont décrits dans le dossier. Ces données sont facilement actualisées et rendues accessibles grâce à la mise en place d'une banque de données sur les doctorants. Le comité a cependant soulevé un manque d'articulations entre le CDUL et les cinq instituts de l'Université de Limoges, ainsi qu'avec les nouvelles structures issues du programme d'investissements d'avenir (PIA3), comme les EUR et les « *graduate schools* ». Les différents acteurs des études doctorales gagneraient à définir des

politiques communes pour une optimisation de l'organisation de la gestion des moyens humains et financiers, des contrats doctoraux d'établissement, et de l'organisation des formations doctorales.

Le CDUL a également une bonne connaissance de l'organisation des études en amont du doctorat. Des actions d'information et de valorisation du doctorat à destination des étudiants de master sont organisées par le CDUL, permettant le maintien du nombre de primo-entrants d'environ 140. Le nombre total de doctorants est cependant en baisse régulière pendant les cinq dernières années, reflétant la tendance nationale. Le taux d'abandon augmente, atteignant même 7 % pendant l'année 2019-2020. Cette augmentation significative s'explique en partie par la crise sanitaire liée au Covid-19 mais doit alerter les responsables de la formation doctorale.

Concernant les interactions au niveau national, le CDUL interagit avec les principaux réseaux nationaux acteurs des études doctorales, dont le Réseau national des collèges doctoraux (RNCD). Au niveau international, les acteurs des études doctorales de l'Université de Limoges entretiennent des collaborations fructueuses, comme en témoigne le nombre significatif de thèses bénéficiant d'une convention de cotutelle, soit 11 % des thèses en cours en 2019. Néanmoins, cela s'apparente davantage à des opportunités saisies au sein même des unités de recherche, sans ligne politique incitative ni mesures pratiques prises par le CDUL pour développer les partenariats. On notera également la mise en place d'un appel d'offre international par la ComUE, doté de 300 000 euros par an, mais sa finalité et son fonctionnement ne sont pas détaillés dans le dossier pour en apprécier la pertinence et la portée. Par ailleurs, les études doctorales sur le site de Limoges jouissent d'une attractivité internationale qui se situe dans la moyenne nationale, avec environ un quart des doctorants titulaires d'un master obtenu dans une université étrangère.

La Région du Limousin a été un partenaire privilégié pour le CDUL et, plus largement, pour l'Université de Limoges. Elle était fortement impliquée dans le soutien à la formation doctorale, en contribuant, d'une part, au financement de nombreux contrats doctoraux pour développer des projets de recherche valorisables sur le plan socio-économique et, d'autre part, en apportant un soutien financier aux établissements à travers des appels d'offres. Depuis le redécoupage régional, l'Université de Limoges dépend maintenant de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont la politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche diffère assez fortement de celle de l'ex-Région du Limousin. Ainsi, les acteurs des études doctorales, dont le CDUL, ont dû modifier leurs pratiques pour s'adapter à ce nouvel environnement mais ils ont fait preuve d'une résilience efficace. La conséquence directe de ce nouveau type de fonctionnement avec la nouvelle grande Région Nouvelle-Aquitaine est illustrée par une recherche active de partenariats avec le monde socio-économique, par les acteurs des études doctorales. En effet, la Région proposant des demi-financements de contrats doctoraux, les encadrants doivent compléter, par apport de l'autre moitié, toute nouvelle offre de thèse élaborée dans ce contexte. Par ailleurs, le soutien de la Région étant ciblé sur certaines thématiques, le comité souhaite attirer la vigilance du CDUL par rapport à un possible appauvrissement thématique des activités de recherche, accessibles au doctorat.

Compétences et activités du Collège doctoral

À la lecture du dossier, il n'est pas simple d'identifier clairement les prérogatives respectives du CDUL et des ED. On note que chaque ED, organisée dans le respect de l'arrêté ministériel de 2016, possède son propre règlement intérieur. On peut également dégager les quatre domaines suivants dont le CDUL assure entièrement la charge :

- Le CDUL coordonne le suivi administratif de la délivrance du doctorat ou de l'HDR, depuis la première inscription jusqu'à la diplomation, incluant les procédures de soutenance.
- Le CDUL prend une part active dans la préparation du devenir professionnel des jeunes diplômés. Pour faciliter cette poursuite de carrière, il prend en charge l'offre de formation professionnalisante et transversale, en proposant aux doctorants un large choix de formations. Ceci leur permet d'approfondir leur culture scientifique et leurs compétences. Avec la disparition programmée de la ComUE, qui finançait une part importante de cette mission, le CDUL devra se montrer vigilant sur le maintien de cette offre, tant au plan quantitatif que qualitatif.
- Le CDUL joue un rôle fédératif fort dans la promotion du doctorat auprès des acteurs du monde socio-économique, en mettant en place des actions de valorisation du diplôme et des compétences des docteurs sur le marché du travail. Le CDUL organise également une cérémonie annuelle de remise des diplômes. En amont des études doctorales, le CDUL prend une part active à la valorisation du métier de chercheur, notamment auprès des lycéens mais devrait renforcer cette action de promotion auprès des étudiants de master, pour une meilleure articulation entre le deuxième et le troisième cycle.

- Le CDUL prend enfin en charge le suivi du devenir des jeunes diplômés, en enquêtant sur leur situation professionnelle durant les premières années de leur carrière, soit trois et cinq ans après la diplomation. Un personnel contractuel de catégorie A a d'ailleurs été recruté pour assurer cette mission de veille sur le devenir des docteurs.

Ces différentes compétences, relevant des ED selon l'arrêté de 2016, sont entièrement déléguées au CDUL, à la satisfaction générale des directions d'ED qui se voient ainsi déchargées des tâches administratives correspondantes. Ces délégations de compétences ont en outre le mérite d'apporter plus de cohérence et d'équité dans la formation et le suivi des doctorants. Le CDUL a également mis en place un certain nombre de documents communs, comme un dossier de candidature au doctorat ou à l'HDR, ou encore un guide pour l'inscription et la réinscription en thèse. Sur ces différents points, le CDUL effectue donc un travail de qualité et cohérent, et occupe une place centrale comme interlocuteur pour les ED, les encadrants et les doctorants. La charte des thèses, en revanche, a été établie à l'échelle de la ComUE.

En dehors de la prise en charge de ces missions, le CDUL n'intervient que très peu dans le fonctionnement des ED. Ainsi, si l'aspect administratif des soutenances de thèse est géré par le CDUL, il n'en va pas de même de la définition de leurs modalités, chaque ED définissant ses propres prérequis. De la même façon, chaque ED est autonome pour la mise en place et le fonctionnement des comités individuels de suivi de thèse (CSI). Le CDUL a toutefois une bonne vision générale du dispositif, qui semble globalement bien fonctionner.

En ce qui concerne les règles de financement des thèses, le CDUL ne définit pas une politique commune mais incite fortement les encadrants à la recherche de financements dédiés, même si le bilan fait apparaître deux tiers des thèses bénéficiant déjà d'un soutien financier. Cette recommandation s'adresse principalement au secteur SHS, dans lequel 14 % des doctorants ne sont ni salariés, ni sous contrat doctoral validé par un financement dédié. Les directions des ED concernées sont parfaitement conscientes de cette difficulté, qui reflète par ailleurs une difficulté similaire au niveau national pour les SHS, et font preuve de persévérance pour améliorer la situation.

Le CDUL n'a pas non plus de politique générale pour contrôler la durée des thèses, ni d'implication dans la gestion des fins de thèses ou de leur financement au-delà de la durée préconisée de 36 mois. Ce contrôle relève des ED mais le CDUL assure une veille en cas de dérive, en fixant toutefois une limite supérieure de 72 mois à ne pas dépasser. La durée moyenne des thèses, stabilisée à 47 mois, est contrôlée. Cette valeur moyenne peut paraître élevée mais reflète les disparités entre les secteurs STS et SHS, les thèses dans ce dernier secteur étant généralement plus longues, dépassant encore les 60 mois, à cause notamment d'un plus grand nombre de doctorants salariés effectuant leur thèse à temps partiel.

Concernant le recrutement des doctorants, le CDUL n'a aucune prérogative, cette mission étant entièrement du ressort des ED. Le CDUL n'impulse pas de politique commune mais apporte uniquement un soutien matériel et administratif pour le suivi des candidatures. Il n'intervient à aucun moment dans la répartition des contrats doctoraux établis entre les ED. Ces contrats sont affectés aux cinq instituts de l'Établissement, qui les ventilent entre les unités de recherche, les ED étant, de leur côté, chargées d'assurer la mise en œuvre et le bon déroulement des recrutements. On note à travers l'analyse de ce fonctionnement un pouvoir décisionnel fort des instituts dans la politique globale des études doctorales.

En termes de formation, le CDUL est peu impliqué dans l'EUR et dans la mise en place des « *graduate schools* ». En revanche, il prend en charge, pour toutes les ED, l'organisation des formations professionnalisantes généralistes et transversales, les formations disciplinaires étant une prérogative laissée aux ED. Selon une décision collégiale, chaque doctorant est tenu de suivre un minimum de 90 heures de formation au cours de la thèse. Le CDUL propose un catalogue riche de formations répondant à ces domaines. Conformément à l'arrêté ministériel de mai 2016, une formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique a également été mise en place. En revanche, le CDUL n'a pas initié de formations à destination des directions de thèse sur la gestion et l'éthique de l'encadrement mais il y réfléchit dans son projet. Il ne dispose pas d'actions spécifiques adaptées à chaque doctorant (plan individuel de formation, portfolio, livret de compétences) et les ED ne semblent pas non plus s'être saisies de cette prérogative.

Organisation, fonctionnement et pilotage du Collège doctoral

Le pilotage du CDUL est confié à une responsable administrative, placée sous l'autorité de la directrice du Pôle recherche de l'Université de Limoges. Deux chargés de mission, respectivement pour le pilotage des orientations stratégiques relevant de la formation doctorale et pour la coordination de l'offre de formation, complètent le dispositif. Les orientations politiques sont discutées lors de trois réunions annuelles impliquant le vice-président recherche, la directrice du CDUL, les deux chargés de mission et les directions d'ED. Elles sont validées au niveau de la commission recherche et mises en œuvre par le vice-président recherche. Cette forme de gouvernance est donc mal articulée avec le Collège doctoral de Poitiers et avec celui de la ComUE. De plus, cette organisation ne permet pas clairement d'identifier l'interlocuteur privilégié du

CDUL. Cela ne semble pas trop poser de problème en interne, selon les avis des acteurs, mais pourrait cependant générer des difficultés relationnelles avec les collectivités territoriales ou les partenaires socio-économiques. Le CDUL est donc un service administratif et n'a pas établi de règlement intérieur ni prévu un conseil rassemblant des personnes nommées et/ou élues. Il n'est pas mentionné non plus d'implication des doctorants dans les discussions et les prises de décision relatives au fonctionnement du CDUL. On notera cependant que la future équipe de direction du CDUL s'est saisie de cette question dans la définition de son projet, prévoyant d'associer des représentants étudiants dans le conseil du Collège doctoral.

Le CDUL est implanté au sein du Pôle recherche, dans les locaux des services centraux de l'Université. Huit personnels administratifs y sont affectés, représentant 7,4 équivalents temps plein. Parmi ces agents, quatre sont en charge de la gestion des huit ED, chacun d'entre eux gérant deux ED. Cette organisation permet une bonne mutualisation des actions menées dans ce service mais exige une grande polyvalence de la part des personnels qui y sont affectés. De plus, ces ED concernent des secteurs différents, avec par conséquent des pratiques variées d'une ED à l'autre, ce qui demande des efforts supplémentaires aux agents concernés. L'organisation de l'environnement de travail en espace ouvert peut, dans certains cas, limiter la qualité de l'accueil des usagers, notamment pour les cas nécessitant une prise en charge personnalisée. Soulignons en particulier que l'accueil des doctorants étrangers est mal organisé, même si cette question dépasse le cadre du CDUL et concerne les services de l'Université. Enfin, les personnels affectés à ce service se déclarent globalement intéressés et motivés par leurs missions mais éprouvent un manque de reconnaissance de leurs compétences et du travail réalisé au quotidien. Ce sentiment est renforcé par les statuts différents de ces agents, alors qu'ils accomplissent un travail équivalent dans un même cadre, qui devrait impliquer des profils de poste de rang B, *a minima*.

Le CDUL est doté d'un budget propre d'environ 260 000 euros, dont les recettes relèvent de la dotation globale allouée à l'Université de Limoges ainsi que de la collecte annuelle de la taxe d'apprentissage et des frais d'inscription des doctorants. Un poste de gestionnaire financier a été créé pour assurer le suivi et l'exécution de ce budget. Une partie de ce dernier est allouée à chaque ED, qui est invitée deux fois par an à présenter un budget prévisionnel pour son fonctionnement, l'organisation des conseils et des réunions, les auditions liées aux recrutements et le soutien aux associations de doctorants et aux actions de formation. Le reste du budget est divisé en cinq conventions financières pour la prise en charge des dépenses relatives : 1) à l'événementiel (remise des diplômes, prix de thèse, journée d'accueil, « ma thèse en 180 secondes », prix de thèse, etc.) ; 2) aux formations ; 3) au fonctionnement (matériels, déplacement des personnels) ; 4) à la mobilité des doctorants ; 5) à l'organisation des soutenances (déplacements des membres de jurys, impression des thèses, etc.). Cependant, une bonne partie de ce budget est issu d'une dotation de la ComUE, qui n'existera plus à la fin du contrat. Cette situation engendre une forte inquiétude de la part des différents acteurs des études doctorales, notamment de la part des directions d'ED. Lors des entretiens, la Présidence de l'Université a assuré que le budget du CDUL sera maintenu à son niveau actuel, malgré ces changements institutionnels.

Des systèmes d'information identiques et mutualisés sont utilisés par tous les personnels. Chaque domaine d'activité possède sa procédure de gestion et de suivi et fait l'objet de bilans quantitatifs et qualitatifs chaque année. Un référentiel d'indicateurs et de données est actualisé régulièrement et mis à disposition des directions d'unités de recherche et d'ED, concernant les effectifs de doctorants, les taux d'encadrement des directions de thèse, les diplômés et le devenir des docteurs. Le Collège s'attache par ailleurs à améliorer le suivi de ces activités. Il conduit pour cela des enquêtes de satisfaction auprès des directions d'ED relatives aux missions réalisées par le Collège doctoral et il souhaiterait obtenir une certification ISO 9001 dans les années à venir.

Enfin, en termes de communication interne et externe, le CDUL dispose d'un site Web riche, complet et d'une navigation aisée mais décliné uniquement en français. Par ailleurs, l'information circule correctement entre les différents acteurs des études doctorales via la messagerie électronique, sur la base de listes de diffusion accessibles à tous, y compris aux doctorants.

Autoévaluation

La méthodologie utilisée pour la rédaction de l'autoévaluation du CDUL n'a pas été détaillée dans le dossier remis au Hcéres. Les directions d'ED ont cependant indiqué lors des entretiens leur participation active à cette auto-analyse. Des points forts et des améliorations nécessaires ont été clairement identifiés et présentés avec lucidité et honnêteté, lors de la visite.

Projet

Suite à l'arrivée récente d'une nouvelle équipe présidentielle à la tête de l'Université de Limoges, le projet du futur collège doctoral, détaillé à l'oral diffère fortement de celui qui était présenté dans le dossier. L'avis du comité porte donc sur les nouvelles orientations présentées lors des entretiens par le porteur de projet, dont les

fonctions occupées actuellement devraient se pérenniser à terme. Le Collège doctoral se recentre donc sur l'Université de Limoges, en prenant une dimension plus politique que lors du précédent contrat quinquennal. La nouvelle organisation apportera une meilleure visibilité à la structure, en particulier à son organisation administrative, à son adossement institutionnel et à son portage politique. Ce positionnement et cette réorganisation répondent à une forte attente de l'ensemble des acteurs concernés par les études doctorales.

Si le projet est globalement perçu comme pertinent, plusieurs points devront être pris en compte par la nouvelle équipe de direction. En tout premier lieu, le budget du Collège doctoral devra faire l'objet d'une attention particulière, suite à la disparition de la ComUE qui l'abondait de manière conséquente dans le précédent contrat. En termes de soutien financier, l'articulation avec la Région Nouvelle-Aquitaine devra être renforcée, même si les acteurs ont déjà montré une bonne capacité d'adaptation à ce nouveau contexte institutionnel, notamment par rapport à une évolution des thématiques scientifiques privilégiées par la nouvelle Région. Le Collège doctoral pourrait également revendiquer d'être davantage impliqué dans la procédure de répartition des contrats doctoraux d'établissement, en s'appuyant sur sa maîtrise du terrain et sa vision globale des études doctorales. Les disparités entre disciplines et secteurs pourraient ainsi être mieux prises en compte, le comité estimant sur ce point que le secteur SHS pourrait souffrir d'une dotation insuffisante. En ce qui concerne les ressources humaines affectées au Collège doctoral, une discussion sur la mise en place d'une nouvelle organisation sera nécessaire avec les personnels administratifs, pour améliorer leurs conditions de travail et assurer une meilleure reconnaissance de leur implication et de leurs compétences. Enfin, le Collège doctoral devrait être davantage impliqué dans l'articulation avec les nouvelles structures du PIA telles que les EUR et les LABEX.

Appréciation globale

Selon l'impression laissée à la lecture du dossier d'évaluation remis au Hcéres, confirmée lors des entretiens avec les différents acteurs des études doctorales, le CDUL est une structure à dominante administrative qui apporte un soutien à des missions clairement identifiées, déchargeant ainsi les directions d'ED de certaines contraintes administratives et apportant une meilleure cohérence dans la formation et le suivi des doctorants. En revanche, le CDUL n'a pas d'action politique dans l'organisation des études doctorales. Dans un contexte institutionnel complexe et en pleine évolution, aussi bien sur le plan universitaire que sur celui des collectivités territoriales, cette structure a su trouver une place qui répond aux attentes des différents acteurs pour les missions qui lui sont confiées. Cette efficacité est notamment à mettre au crédit d'un personnel administratif très impliqué, faisant preuve d'une grande flexibilité et d'une bonne adaptation pour accomplir les tâches nombreuses et diverses qui lui sont confiées.

Le projet présenté, même s'il est resté dans ses grandes lignes, devrait apporter une meilleure lisibilité de la structure du Collège doctoral et lui conférer une dimension plus politique. Il répond à une attente globale de l'ensemble des acteurs. Pour assurer une mise en place réussie de ce projet, l'équipe de direction devra cependant faire preuve de vigilance par rapport aux critères évalués dans ce rapport, en particulier concernant les moyens.

Le projet recentre le futur Collège doctoral sur l'Université de Limoges mais les acteurs restent attachés aux liens qui les unissent avec l'Université de Poitiers, notamment en termes de formations à l'attention des doctorants. La direction devra aussi prendre en compte ces aspects collaboratifs.

Points forts

- Un large intérêt porté par le CDUL à la formation doctorale, depuis l'information apportée aux étudiants de masters jusqu'à la valorisation du diplôme et des compétences des docteurs.
- Une offre de formation professionnalisante et transversale riche, diversifiée et de qualité, satisfaisant largement les doctorants.
- Une équipe administrative regroupant des personnels très impliqués, faisant preuve de flexibilité et de bonnes compétences pour réaliser les diverses tâches qui leur sont confiées.
- Des services rendus par le CDUL qui satisfont très globalement les acteurs concernés par les études doctorales.

Points faibles

- Une structure actuelle du CDUL qui ne permet pas d'identifier un interlocuteur privilégié, que ce soit à destination des doctorants pour des questions spécifiques ou des instances universitaires en termes de portage politique.
- Un budget du CDUL non clairement défini, ni dans son élaboration ni dans son exécution.

- Malgré une attractivité internationale se situant dans la moyenne nationale, des mobilités entrantes et sortantes des doctorants, comme la politique et les moyens qui y sont associés, difficiles à apprécier.
- Une articulation entre le CDUL et les structures du PIA, telles que les EUR et les LABEX, trop faible et peu clairement explicitée.

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

- Le CDUL devra porter une attention toute particulière à la consolidation de son budget et sa ventilation vers les ED.
- Une restructuration de l'espace de travail des agents administratifs s'avère nécessaire pour un meilleur confort de travail et un accueil amélioré des acteurs de la formation doctorale.
- L'accueil des doctorants étrangers, et plus généralement la politique d'ouverture internationale du Collège doctoral, doivent être renforcés, notamment à travers une politique incitative pour la mise en place de conventions de cotutelle.

À l'attention du/des établissement(s)

- La disparition de la ComUE et des moyens financiers qui y étaient associés risque d'avoir des conséquences importantes sur le budget du CDUL, et sur celui des ED. L'établissement devra veiller à compenser cette perte, pour maintenir le budget du collège doctoral à son niveau actuel.
- Le renforcement des liens formation/recherche, passant par une meilleure articulation entre le master et le doctorat, est une préoccupation actuelle des universités. Dans ce contexte, une meilleure coordination des actions du CDUL et de celles des structures du PIA serait souhaitable et bénéfique.
- Une homogénéisation du statut des agents affectés au CDUL permettrait de mieux prendre en compte l'investissement des agents et la forte mutualisation de leurs actions.

Observations de l'établissement

Limoges, le 6 décembre 2021

Isabelle Klock-Fontanille
Présidente de l'Université de Limoges

à

Madame Lynn FRANJIE
Directrice du Département des Formations HCERES

Référence : DEF-PED220021585 – Collège Doctoral de l'Université de Limoges

**OBJET :
Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation du Collège Doctoral de l'Université de Limoges**

Madame,

L'Université de Limoges, tient tout d'abord à remercier le comité d'évaluation HCERES pour son travail d'expertise et ses différentes recommandations constructives que le futur Collège des Ecoles Doctorales va prendre en compte pour améliorer ses pratiques et son fonctionnement, et affiner ses missions.

Nous nous félicitons des remarques générales positives du comité notamment celles relatives *i)* à la qualité des missions exercées par le Collège Doctoral et des services rendus aux acteurs concernés par les études doctorales *ii)* à son offre de formation professionnalisante et transversale riche, diversifiée et de qualité et *iii)* au projet du futur Collège des Ecoles Doctorales.

L'Université de Limoges se sent confortée dans sa stratégie de mise en œuvre du futur Collège des Ecoles Doctorales qui a vocation à améliorer sa lisibilité et à lui conférer une dimension plus politique. Elle note des points de vigilance qui concernent *i)* une articulation à renforcer avec l'offre de Master tout comme avec les structures du PIA (EUR), *ii)* une politique internationale à conforter (mobilités entrantes et sortantes ; politique d'accueil) et *iii)* la consolidation du budget du futur Collège et sa ventilation vers les ED. Elle tient enfin à rassurer le comité quant à l'attention qu'elle porte à la question de la gestion des ressources humaines des personnels affectés au Collège Doctoral.

L'Université de Limoges s'engage à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de l'Université de Limoges
Isabelle Klock-Fontanille

Signé électroniquement par : Isabelle Klock-Fontanille
Date de signature : 07/12/2021
Qualité : Présidente de l'Université de Limoges



Affaire suivie par
Aurélie ANGLERAUD
Tél. 05.87.50.68.90
[cgs@unilim.fr](mailto:cds@unilim.fr)

Réf : CDS/AA/2021-01

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

